

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de Presse

Paris, le 31 mai 2017

Derichebourg engage un processus de cession de ses actions auto-détenues

Derichebourg annonce aujourd'hui avoir engagé la cession de ses 8 976 819 d'actions auto-détenues, représentant environ 5,48% de son capital, dans le cadre d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres (*Accelerated Bookbuilding*).

Les actions auto-détenues ainsi offertes avaient été affectées par la société (x) à leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe à hauteur de 8 193 853 des actions acquises et (y) à la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital à hauteur de 782 966 des actions acquises.

La société Derichebourg a décidé d'initier la cession de ces titres afin de renforcer ses ressources financières disponibles en vue de saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe à venir. Cette opération aura aussi pour effet d'augmenter le flottant de l'action Derichebourg, à 46,5% environ.

Derichebourg s'est engagé pendant une durée de 90 jours calendaires à compter du règlement-livraison, à ne pas émettre ni céder d'actions, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Le placement privé est dirigé par Société Générale Corporate & Investment Banking et Gilbert Dupont en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. Le résultat du placement privé sera communiqué après la clôture du livre d'ordres.

A propos de Derichebourg

Le Groupe Derichebourg est un acteur majeur, au plan international, des services aux entreprises et aux collectivités. Il propose une gamme complète et intégrée de prestations dans deux secteurs d'activités complémentaires : les services à l'environnement (recyclage, valorisation, collecte des déchets ménagers, nettoyage urbain, gestion des déchetteries...) et les services aux entreprises (propreté, énergie, intérim, aéronautique, prestations en milieu sensible,...). Le groupe est aujourd'hui présent dans 14 pays, sur 3 continents, et compte 34.000 collaborateurs dans le monde. Le groupe Derichebourg a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros.

www.derichebourg.com

Code ISIN : FR0000053381

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue pas une offre de vente et l'offre des actions Derichebourg ne constitue pas une offre au public de titres financiers dans un quelconque pays, y compris la France.

En France, l'offre est effectuée dans le cadre d'un placement privé en conformité avec l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier et ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers. L'offre ne sera pas ouverte au public et seules peuvent y participer (a) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs, investissant pour leur propre compte, telles que cette notion est définie aux articles L.411-2, D.411-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive 2003/71 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (tel qu'amendée dans chaque Etat membre, la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions Derichebourg rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les actions Derichebourg peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ;

b) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) par Etat membre ;

c) à condition que cela ne nécessite pas la publication par Derichebourg d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ces personnes étant désignées les « personnes pertinentes »). Les actions Derichebourg ne sont mises à disposition, et toute sollicitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition des actions ne seront menées qu'auprès des personnes pertinentes. Toute personne qui n'est pas une personne pertinente ne doit pas agir ou se fonder sur ce document ou un quelconque de ses termes.

Le présent communiqué et toute information mentionnée dans celui-ci ne sauraient être publiés ou distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, Canada, Australie ou Japon.

La présente annonce ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres. L'offre et la vente des titres financiers visés par cette annonce n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le "Securities Act") et lesdits titres financiers ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres financiers ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions Derichebourg ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à Derichebourg.

Société Générale et Gilbert Dupont sont agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour la fourniture de services d'investissement et de services bancaires. Société Générale et Gilbert Dupont agissent pour le compte de Derichebourg (à l'exclusion de toute autre personne) dans le cadre du présent placement et ne sauraient être tenues d'une quelconque responsabilité à l'égard d'une quelconque autre personne que Derichebourg, que ce soit au titre des garanties accordées aux clients de Société Générale et Gilbert Dupont ou au titre de la fourniture de conseils relatifs au placement.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.